

Motivations des changements dans les statuts et principaux changements :

Les statuts datent de 1995 (30 ans !) ; ils ont besoin d'un toilettage pour en retirer des règles devenues obsolètes, et en ajouter d'autres pour se conformer aux règles plus actuelles.

Principaux changements :

- Article premier : il est ajouté le sigle « ASGF » et il est précisé la durée illimitée de l'association (actuellement dans l'article 2)
- Article 2 -objet : élargissement de l'objet à toute activité connexe ou complémentaire à la pratique et au développement du football.
- Article 3 : le siège social sera fixé à la Mairie de Grandchamp des Fontaines -44119- Grandchamp des Fontaines, comme de nombreuses associations de la commune.
- Article 4 : les ressources de l'association sont plus détaillées, notamment pour satisfaire à des obligations légales (la vente de produits, de services, ou de prestations, dans le but de réaliser son objet, ainsi que les produits de manifestations exceptionnelles)
- Article 5 : précisions sur les membres de l'association.
- Article 6 : précisions sur la perte de la qualité de membre.
- Article 8 : - Comité de Direction : modification du nombre de membres, de la durée du mandat, de l'éligibilité.
 - Bureau : précisions sur les fonctions de chacun.
- Article 9 : fréquence des réunions du Comité de Direction.
- Articles 10 et 11 : qualification des assemblées en ordinaire et Extraordinaire ; modifications dans le mode de convocation ; quorum Supprimé ; nombre de pouvoirs.
- Article 12 : nouvel article sur la comptabilité et le contrôle.
- Article 14 : modifications des statuts- suppression du quorum
- Article 15 : dissolution- suppression du quorum. Le nouvel article 15 correspond aux anciens 15 et 16.
- Article 16 : formalité administratives- correspond à l'ancien article 17
- Article 17 : correspond à l'ancien article 18 ; précision faite qu'un règlement intérieur peut être rédigé, approuvé, et modifié par le Comité de Direction.